

Fiche Technique de l'exposition « La nuit est leur domaine – Les Rapaces Nocturnes d'Île-de-France »

Dès septembre 2010, Natureparif proposera une exposition conçue par le Corif sur le thème des Rapaces nocturnes d'Île-de-France.

Les Chouettes et les Hiboux figurent parmi les espèces méconnues de notre faune sauvage. Pourtant, ces oiseaux de proie, grands consommateurs de rongeurs et d'insectes, jouent un rôle primordial dans l'équilibre des écosystèmes de notre région, constituant de précieux auxiliaires pour les agriculteurs et les jardiniers.

Aujourd'hui, la préservation des populations de ces rapaces nocturnes est étroitement liée au maintien et à la bonne gestion de leurs milieux de vie.

Informier et sensibiliser pour préserver les espèces et les habitats

La préservation des espèces et des habitats relève à la fois des politiques d'aménagement du territoire, des modalités de gestion du milieu rural par les professionnels, et de gestes simples que chacun d'entre nous peut effectuer au quotidien.

Ainsi, au-delà de l'attrait que constitue les rapaces nocturnes, le but de cette exposition, véritable outil pédagogique, sera de sensibiliser le public francilien le plus largement possible, pour mieux faire connaître ces oiseaux de nuit, en mettant l'accent sur les dangers qui menacent ces espèces et leurs milieux de vie, ainsi que les actions à mener pour les sauvegarder.

Objectifs généraux

Pour faire connaître les rapaces nocturnes d'Île-de-France et leurs habitats à un public francilien le plus large possible, l'exposition permettra à chacun de rentrer avec pédagogie dans l'univers des rapaces nocturnes d'Île-de-France.

Outre les aspects didactiques, elle proposera des entrées naturalistes, techniques, sensorielles, artistiques et ludiques (ambiances sonores, illustrations, conseils pratiques et programmation de projection-conférences ...).

Public visé	Tout public
Mise à disposition	L'exposition est louée pour une durée de 1 mois minimum
Composition	<ul style="list-style-type: none"> - 18 panneaux 140x80 cm imprimés sur coton bio - 10 tirages de photos d'art 120 x 80 cm - 5 fresques murales de 150 cm de long en moyenne avec œillets et 60 tendeurs - 1 ensemble de projection : 1 vidéo projecteur + 1 disque dur multimédia + un jeu d'enceintes amplifiées + un écran (2 x 3 m.) - 5 nichoirs à rapaces nocturnes avec les oiseaux en situations (à suspendre ou poser) - 1 paillasse de laboratoire + squelette complet de Chouette effraie + accessoires de dissection de pelotes de réjection (loupe binoculaire et vitrine avec pelotes) - 5 cadres photos numérique avec bornes d'écoute et casques audio - 1 colonne vitrée pour les reproductions d'œuvres - 3 socles de présentation des nichoirs (dont un en option) - 50 m linéaire de tissu noir (en option) - 3 DVD naturalistes avec droits de diffusions - 50 crochets pour les panneaux - 2 posters Rapaces sous verre 70x100 cm - Reproduction d'un moulage de hibou en bronze d'Antoine-Louis BARYE - Reproduction d'un bas-relief : hiéroglyphe égyptien - Reproduction d'un moulage de chouette en bronze de François Pompon - Histoire naturelle des oiseaux – Tome second de M. de Buffon
Détails techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition intérieure - Surface d'accueil nécessaire : 100 à 150 m² - Surface linéaire : 70 m - Hauteur minimale sous plafond : 2,5 m - Montage/démontage : 2 journées à 2 ou 3 personnes - Plan de montage fournis
Éléments non fournis	<ul style="list-style-type: none"> - Grilles caddies, cimaises et/ou crochets - Éclairage (type cross) - Bancs ou chaises pour 20 personnes - Rallonges et raccords électriques
Modalité de transport	Le transport, le chargement et le déchargement entre le lieu de stockage ou le précédent lieu d'exposition et le lieu d'exposition prévu n'est pas pris en compte. Le retour de l'exposition vers le lieu de stockage s'effectue dans les 72 heures, sauf accord particulier. Au départ et au retour de l'exposition, un inventaire et un examen du matériel en présence du transporteur seront réalisés.
Assurance	L'organisme locataire aura préalablement souscrit une assurance notoirement solvable couvrant vol, sinistre, casse ou toute autre détérioration, pour une valeur globale de l'exposition de 30 000 euros (valeurs au 1 ^{er} janvier 2010). L'organisme emprunteur s'engage à rembourser le matériel détérioré durant l'exposition et le transport.